

Séance du Conseil Communal du 9 janvier 2023

Résumé des points
inscrits à l'ordre du
jour

Séance publique

Information

La Tutelle a approuvé :

- *La délibération du 7/12/2022 relative à l'impôt des personnes physiques ;*
- *La délibération du 7/12/2022 relative au précompte immobilier.*

- Les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2022 de la Ville de Chimay votées en séance du 7/11/2022 ont été réformées par la Tutelle.

Finances

1 – Approbation de la modification n°1 extraordinaire du Budget 2023 de la Ville de Chimay

Etant donné l'approbation partielle du Budget 2023 (uniquement sa partie ordinaire) lors de la séance de décembre, le Conseil est invité à approuver la modification n°1 concernant l'extraordinaire du Budget 2023 de la Ville de Chimay.

Marchés publics

2 - Réfection de la rue Bruyère(liaison Jemleuse – Presgaux) à Baileux - Approbation des conditions du marché

Le conseil est invité à approuver le cahier des charges N° 2020-120 relatif au marché "Réfection de la rue Bruyère." établi par le Service Finances. Le montant estimé de ce marché s'élève à 172.604,00 € hors TVA ou 208.850,84 €, 21% TVA comprise.

Le marché passera par procédure ouverte.